

Brussels, 12 March 2026
(OR. en, fr)

7241/26

ENV 230
CLIMA 136
POLMAR 20
COMAR 13
RELEX 346
RECH 118

NOTE

From: General Secretariat of the Council
To: Delegations

Subject: AOB for the meeting of the Council (Environment) on 17 March 2026
Joining the future intergovernmental organisation Mercator
- Information from France

Le point divers, demandé par la délégation française, vise à appeler l'attention des Etats membres sur l'importance de transformer l'organisation à but non lucratif Mercator Océan en organisation intergouvernementale (OIG).

Comme l'a indiqué la Présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen, lors de la 3^{ème} réunion des Nations Unies sur l'Océan (UNOC-3) à Nice en juin 2025, la Commission européenne développe le **jumeau numérique de l'océan de l'UE**, qui s'appuiera principalement sur Mercator.

Mercator Océan International est en cours de création ; il s'agira de la première organisation intergouvernementale (OIG) entièrement dédiée aux systèmes océaniques numériques, fournissant des **services environnementaux et climatiques de nouvelle génération** grâce à la modélisation numérique avancée, aux jumeaux numériques et à l'intelligence artificielle. Cette évolution transforme Mercator Océan, entité mandatée par la Commission européenne et qui assure déjà un rôle de leader sur le sujet, en une structure de gouvernance entièrement pilotée par les États membres, à un moment où la **souveraineté** sur les données océaniques, les infrastructures numériques et l'information maritime est devenue un enjeu stratégique pour l'Europe.

L'océanographie opérationnelle est devenue un **service public** indispensable. L'évolution rapide des technologies numériques et d'intelligence artificielle, notamment le jumeau numérique européen de l'océan, révolutionne le fonctionnement, l'anticipation, la planification et la réaction des secteurs maritimes et marins. *Mercator Ocean International* est déjà un organisme mandaté par la Commission européenne, qui gère des programmes délégués de grande envergure dotés d'un budget annuel d'environ 50 millions d'euros, principalement redistribué aux institutions européennes par le biais de marchés publics.

La convention établissant l'OIG a été adoptée en avril 2025 et signée par la France et la Norvège lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan et ratifiée par la Norvège le 6 janvier 2026. Dix autres États se sont engagés à poursuivre leurs efforts en vue d'obtenir leur signature (Déclaration de Lympia). La priorité est désormais de concrétiser ces signatures et d'obtenir l'adhésion de nouveaux États membres, afin de garantir une **gouvernance représentative des intérêts européens**. À la mi-2026, la phase préparatoire de l'OIG sera lancée, impliquant directement les États signataires au sein d'un Conseil des signataires et de comités de transition. Ces comités seront chargés de rédiger les documents fondateurs, les règles de gouvernance et le programme initial d'activités et de services de l'organisation, ainsi que de définir les priorités dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (2028-2034).

Les avantages de l'adhésion sont les suivants :

- **Gouvernance et influence** : les États membres siégeront au Conseil de l'OIG, ce qui leur permettra d'exercer une influence directe sur le développement des systèmes numériques océaniques et des services opérationnels océaniques, essentiels à la mise en œuvre des politiques océaniques européennes, des engagements internationaux et des stratégies pour l'économie bleue.
- **Bénéfices pour l'ensemble des secteurs maritimes** : sous l'égide de ses États membres, l'OIG fournira un service public européen coordonné visant à améliorer le routage maritime, le soutien opérationnel aux ports et à l'énergie offshore, le suivi de l'aquaculture, l'évaluation des risques côtiers et la surveillance environnementale, ainsi qu'à renforcer les capacités de défense, de sécurité et de sûreté en mer.
- **Alignement sur les priorités nationales et le renforcement des capacités nationales** : l'adhésion permettra aux États d'aligner les missions de l'organisation sur leurs priorités nationales et d'optimiser leurs investissements dans leurs capacités nationales en bénéficiant d'une gamme de services d'intérêt commun fournis par l'OIG et adaptés aux besoins des États membres.
- **Rôle dans la gouvernance européenne et internationale des océans** : l'OIG soutiendra la mise en œuvre des politiques océaniques de l'UE, notamment le Pacte européen pour l'océans et l'Initiative pour l'observation des océans, et contribuera aux collaborations internationales sur les océans dans le cadre de la commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (UNESCO-COI) et de la Décennie de l'Océan. En constituant une référence intergouvernementale reconnue pour les systèmes océaniques opérationnels et numériques au sein des Nations Unies, du G7 et du système mondial d'observation des océans, l'adhésion renforcera l'influence collective de l'Union européenne dans les partenariats internationaux et la gouvernance des océans.

CALENDRIER STRATÉGIQUE DE SIGNATURE EN 2026 POUR LES ÉTATS

MEMBRES DE L'UE

- Après l'ouverture de la Convention à la signature de tous les États éligibles (30 pays membres du programme Copernicus + Monaco) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan en juin 2025, les délégations ont convenu d'une **phase de signature**, sans durée limitée, d'ici à l'entrée en vigueur de l'OIG souhaitée avant la fin de l'année 2027 .
- Parallèlement, une phase préparatoire de l'OIG réunira les États signataires afin de participer à la définition de la future OIG et son opérationnalisation. Par l'intermédiaire du Conseil des signataires et des comités consultatifs de transition, les États signataires seront directement associés à la définition du cadre de gouvernance et financier de l'organisation, des politiques relatives aux données et à l'accès, du programme d'activités initial et des modalités d'adhésion future et de coopération internationale, qui seront ensuite adoptés par le premier Conseil de l'OIG.
- La signature de la Convention permettra aux États de contribuer à la définition des priorités, des modalités de travail et de l'orientation à long terme de l'organisation. Ce calendrier coïncide avec l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE, notamment les discussions sur les orientations futures du service marin Copernicus, du jumeau numérique européen de l'océan et des programmes européens connexes relatifs aux océans. La signature offre ainsi une occasion de s'engager à un moment où se dessinent les décisions stratégiques majeures pour la prochaine décennie.
- La signature est un acte politique qui permet de participer à cette phase préparatoire de gouvernance mais ne constitue pas en soi une adhésion et n'entraîne aucune contribution financière. La ratification est l'étape juridique ultérieure qui déclenchera l'entrée en vigueur de la Convention une fois les conditions qui y sont définies remplies et créera les obligations des membres.

Courtesy translation

This any other business item requested by France aims at calling the attention of the Member States on the importance of transforming the non-profit organisation, Mercator, into an intergovernmental organisation (IGO).

As mentioned by President Ursula Von der Leyen during the third meeting of the United Nations on the Ocean (UNOC-3) in Nice in June 2025, the European Commission is developing the European Union (EU) Digital Twin of the Ocean, which will primarily rely on Mercator.

Mercator International Centre for the Ocean is currently being created; it will be the first intergovernmental organization (IGO) fully dedicated to digital ocean systems, delivering **next-generation environmental and climate services** through advanced numerical modelling, digital twins and artificial intelligence. This evolution transforms today's Mercator Ocean, already a global leader and entrusted entity of the European Commission, into a governance structure fully steered by Member States, at a time when **sovereignty** over ocean data, digital infrastructures and maritime information has become a strategic issue for Europe.

Operational oceanography has become an indispensable **public service**. Rapid evolutions in digital and AI technologies, including the European Digital Twin Ocean, are revolutionizing the way marine and maritime sectors operate, anticipate, plan, and respond. Mercator Ocean International is already an entrusted entity of the European Commission, operating large-scale delegated programmes with an annual budget of ~€50M, mainly redistributed to European institutions through public procurement.

The Convention establishing the IGO was adopted in April 2025 and signed by France and Norway at the UN Ocean Conference and ratified by Norway on 6 January 2026. Ten other States committed to continue working towards signatures (*Declaration of Lympia*). The priority is now to finalize these agreements and secure the support of new member states, in order to guarantee a **governance representative of European interests**. Mid-2026, the IGO preparatory phase will be launched, directly involving Signatory States in a Board of Signatories and transitional committees. These committees will be responsible for drafting the organization's founding documents, governance rules, and initial programme of activities and services, as well as for defining priorities within the next European Multiannual Financial Framework (2028–2034) of the European Union.

Added value of membership is:

- **Governance and influence:** member States will sit on the IGO Council, ensuring direct influence over the development of digital ocean systems and operational ocean services that are essential for implementing European's ocean policies, international commitments and blue-economy strategies.
- **Benefits across all marine sectors:** under the direction of its Member States, the IGO will deliver a coordinated European public service to improve maritime routing, operational support for ports and offshore energy, aquaculture monitoring, coastal risk assessment and environmental surveillance, as well as enhanced capabilities for defence, security and safety at sea.
- **Alignment with national priorities and strengthening national capabilities:** membership will enable States to align the organization's missions with their national priorities, and to optimize their investments in their national capabilities by benefiting from a range of common good services delivered by the IGO driven by Member States' needs.

- **Role in EU and international Ocean governance:** the IGO will support the implementation of EU ocean policies, including the European Ocean Pact and the Ocean Observing Initiative, and contribute to international ocean collaborations under UNESCO (UNESCO-IOC) and the UN Ocean Decade. By providing a recognized intergovernmental reference for operational and digital ocean systems within the frameworks of the UN, the G7, and the global ocean observing system, membership will further strengthen the EU's collective influence in international partnerships and ocean governance.

STRATEGIC TIMING OF SIGNATURE IN 2026 FOR EU MEMBER STATES

- Following the opening of the Convention for signatures to all eligible States (30 Copernicus+Monaco member countries) at the UN Ocean Conference in June 2025, delegations agreed to a **signature phase**, without a limited duration, until the desired entry into force of the OIG before the end of 2027.
- At the same time, a preparatory phase of the OIG will bring together Signatory States to participate in shaping the future IGO and its operationalisation. Through the Board of Signatories and transitional advisory committees, Signatory States will be directly involved in defining the organization's governance and financial framework, data and access policies, initial programme of activities, and modalities for future membership and international cooperation, to be subsequently adopted by the first IGO Council.
- Signing the Convention will enable States to contribute to defining the organization's priorities, working arrangements and long-term orientation. This timing coincides with the preparation of the next European Multiannual Financial Framework, including discussions on the future orientations of the Copernicus Marine Service, the European Digital Twin of the Ocean and related European ocean programmes. Signature thus provides a concrete opportunity to engage at a moment when key European strategic decisions for the coming decade are being shaped.
- Signature is a political act that enables participation in this preparatory governance phase but does not in itself constitute membership and does not entail financial contributions. Ratification is the subsequent legal step that will trigger entry into force of the Convention once the conditions defined therein are met and create membership obligations.